

La Défense républicaine II : 1899-1902

**Une politique de justice sociale, de
liberté civique et d'ordre républicain**

Vincent Duclert

Le gouvernement de « Défense républicaine », au pouvoir entre le 22 juin 1899 au 3 juin 1902, a conduit une politique fondée sur la justice sociale, la liberté civique et l'ordre républicain – une « démocratie républicaine » en acte.

La profondeur historique de la « Défense républicaine » ne réside pas seulement dans la constitution d'une majorité parlementaire inédite qui porta au pouvoir le ministère Waldeck-Rousseau le 22 juin 1899, comme nous l'avons décrit dans un premier article¹. Elle résulte aussi d'une volonté de gouverner en affirmant triplement des choix républicains, démocratiques et sociaux. Rarement cette synthèse fut retrouvée, seulement pour quelques expériences gouvernementales, au début du Front populaire en 1936, à la Libération et lors des sept mois et dix-huit jours du gouvernement de Pierre Mendès France².

L'ordre républicain

Investi par la Chambre des députés à cette date du 22 juin 1899, Waldeck-Rousseau, avec la formation gouvernementale déjà mentionnée³, s'emploie immédiatement à rétablir l'ordre républicain et la paix civile menacés par les ligues nationalistes et les mouvements antisémites. Il fait de la répression des activités de la Ligue des patriotes de Paul Déroulède un exemple. Son objectif politique est de démontrer que cette violence de rue et de mots est un danger pour la République, quitte à en grossir les traits comme l'a établi l'historien Bertrand Joly dans ses différents travaux⁴. Mais le résultat est atteint, doublement. La violence reflue, tandis que les antidreyfusards, de ces ligues populaires aux formations d'extrême droite qui s'affirment, apparaissent comme des menaces pour la société tout entière, pour la paix civile, pour les libertés civiles, pour le régime lui-même et ses institutions, dont l'armée.

La prégnance de l'antirépublicanisme et de l'antisémitisme, nourrissant des comportements factieux, conduit Waldeck-Rousseau à prendre des mesures disciplinaires contre des officiers, ramenant l'autorité du pouvoir civil. Le scandale de la nouvelle condamnation du capitaine Dreyfus au procès de Rennes décide le chef du gouvernement à obtenir du président de la République Émile Loubet la grâce de l'officier innocent, victime d'une machination depuis 1894. Ce n'est pas une liquidation, comme purent le déclarer certains dreyfusards. Jaurès rédige la déclaration par laquelle, le 20 septembre 1899, Dreyfus recouvre la liberté depuis la capitale bretonne. Et où il affirme sa volonté d'une justice entière et complète⁵.

Waldeck-Rousseau s'attaque aussi aux congrégations religieuses, elles aussi tenues pour responsables de la crise : elles le sont, même si toute l'Église catholique n'a pas été antidreyfusarde, comme l'attestèrent les travaux du regretté Jean-Marie Mayeur⁶. Il agit par un choix d'émancipation, en introduisant une loi de liberté d'association dont il expose les attentes lors de ses nombreux déplacements dans le pays. « *C'est en effet l'organisation légale des associations qui contient en germe la solution des plus grandes réformes sociales, par le développement de la liberté*, expliqua Waldeck-Rousseau à Toulouse le 28 octobre 1900. *Ainsi, la loi sur les associations est, à nos yeux, tout à la fois le point de départ de la plus grande et de la plus libre évolution sociale, et aussi la garantie*

indispensable des prérogatives les plus nécessaires de la société moderne. »

La liberté d'association engagea la déconfectionnalisation de l'État, première étape de la réalisation de la laïcité républicaine avant la loi du 9 décembre 1905 affirmant la liberté de conscience. Mais la loi du 1^{er} juillet 1901 eut un effet plus important encore. Supprimant une législation répressive qui permettait d'interdire tout groupement de plus de vingt personnes, elle devint le point de départ d'un puissant mouvement associatif – caractéristique majeure de la France du xx^e siècle et élément décisif de la prise en charge par la société de son destin, ou du moins de son existence concrète, de ses formes de solidarité. Des pratiques collectives et civiques inédites virent le jour, signe d'une politisation et d'une démocratisation croissante de toute la vie publique. Dès la promulgation de la loi, des partis politiques s'établirent, sous la forme moderne que nous leur connaissons : à gauche, le Parti radical et radical-socialiste, et, pour les modérés de la majorité gouvernementale, l'Alliance républicaine démocratique. Par là aussi, la société se transforma. Elle s'ouvrit à de nouvelles pratiques collectives, à de nouvelles consciences individuelles qui la définirent et la libéralisèrent⁷.

Une politique sociale ambitieuse et pragmatique

Le gouvernement de « Défense républicaine » mena aussi une politique sociale ambitieuse et pragmatique, voulue par Waldeck-Rousseau avec l'appui des forces socialistes de Jaurès, réalisée par Alexandre Millerand au ministère du Commerce, de l'Industrie et des P&T (Postes et Télégraphes), véritable ministère du Travail avec la création d'une direction *ad hoc* confiée au polytechnicien Arthur Fontaine⁸. Tout un ensemble d'initiatives institutionnelles – comme la relance du Conseil supérieur du travail fondé en 1891, et son ouverture aux représentants ouvriers – fait dire à Madeleine Rebérioux, que l'entreprise, « *de grande envergure [...] prélude aux efforts que conduira quelques années plus tard le vrai successeur du millerandisme sinon de Millerand : Albert Thomas*⁹ ». Pour la première fois dans l'histoire de la III^e République, un « ami des ouvriers » était au gouvernement. L'approche des questions sociales en fut profondément modifiée, à la fois sur le terrain des

grèves – auxquelles ne répondait plus systématiquement la répression, mais bien une attention compréhensive – et dans le domaine de l'arbitrage que l'État pouvait assumer pour amener le patronat à négocier avec les syndicats. Les cheminots comme les mineurs attendaient beaucoup du gouvernement de la République. Le 16 décembre 1900, Millerand n'avait pas hésité à déclarer que celui-ci « *devait être le meilleur, le plus juste et le plus humain des patrons* ». Des syndicats virent le jour chez les fonctionnaires, notamment des P&T, sous couvert d'associations professionnelles. Des mesures d'aménagement des conditions de travail (repos hebdomadaire, réduction de la journée de travail) furent prises dans les établissements dépendants de l'État afin d'encourager des initiatives du même type dans le privé. L'impulsion donnée par Millerand aboutira en 1905 à l'adoption de la loi sur la journée de huit heures dans les mines. Le philosophe Élie Halévy se fera l'écho l'année suivante (dans une lettre à Célestin Bouglé du 24 février 1906), de l'« *énorme effort de réformes législatives* » engagé à cette époque¹⁰.

Cette politique sociale devait tout autant à la volonté de Waldeck-Rousseau qu'à celle de Millerand. Celui qui avait été le père de la première loi sur les syndicats en 1884 fit en effet voter, en 1900, deux nouvelles lois qui limitaient la durée du travail à dix heures dans les usines où travaillaient des enfants, à douze heures dans celles où ne travaillaient que des adultes. Certes, le bilan législatif resta en deçà des promesses. Mais l'esprit de réforme se mesurait à la manière dont le président du Conseil géra la vague de conflits du travail, notamment les grandes grèves du Creusot, lancées par les syndicats en 1899 et 1900 – contre l'avis même des socialistes. Se souvenant qu'il avait été un grand avocat d'affaires, Waldeck-Rousseau intervint personnellement pour amener la direction de Schneider à la négociation.

« *Les ouvriers ont confiance dans le ministère* », avançait-il. Libéré des menaces nationalistes, Waldeck-Rousseau était prêt à assumer un relatif désordre qui pouvait découler de l'usage du droit de grève. Il en défendit le principe, tout comme il déclara comprendre, voire partager, les demandes des grévistes. Pour éviter les affrontements, il compta, comme l'explique Pierre Sorlin dans sa biographie de Waldeck-Rousseau, « *sur le rôle pacificateur des parlementaires socialistes, des journalistes, des militants syndicaux* »¹¹. La volonté réformatrice du

gouvernement de « Défense républicaine » se vérifia enfin dans la tentative d'instaurer un système de retraites ouvrières, secteur où la France accusait un important retard (comparativement à l'Allemagne, par exemple). Le député socialiste Charles Guieysse en défendit le projet au Parlement en 1901. Malgré l'important débat qui suivit, la réforme ne put aboutir.

Moderniser la politique

La méthode « waldeckienne » et le millerandisme trouvaient là leurs limites. Malgré les importants résultats accumulés entre 1899 et 1902, les pratiques réformistes du gouvernement de « Défense républicaine » n'avaient pas réussi à pénétrer en profondeur les milieux politiques, hostiles finalement à la question sociale, ni non plus les milieux syndicaux, rebelles à ces formes d'arbitrage et de négociation. Le bilan du gouvernement de Waldeck-Rousseau reste encore à faire. Mais il est certain qu'en dépit de son échec électoral en 1902, il contribua à moderniser la politique et à transformer le socialisme en expérience – une expérience paradoxale et controversée – de gouvernement.

Trois conclusions découlent de cette brève évocation de la « Défense républicaine » au pouvoir entre le 22 juin 1899 et le 3 juin 1902. D'abord le constat d'une intelligence de gouvernement qui doit beaucoup à Pierre Waldeck-Rousseau, figure républicaine reconnue et respectée, soucieux du dialogue et de la pédagogie de sa politique, marquant son autorité sans être autoritaire, déterminé, organisé et pénétré de l'intérêt général. Ensuite, la compréhension d'une action politique fondée sur la justice sociale, la liberté civique et l'ordre républicain. Cette politique d'ensemble définit une « démocratie républicaine » en acte, avec une implication de la société française, des élites intellectuelles, des élus de terrain, du pays tout entier. En témoigne particulièrement la journée parisienne du 19 novembre 1899, magnifiée par la prose de Charles Péguy, celle du « triomphe de la République » pour l'inauguration, place de la Nation, de l'ensemble monumental éponyme créé par le sculpteur Jules Dalou, une « *Marianne à la fois altière et belle* » selon l'historien Maurice Agulhon¹².

Tout comme Waldeck-Rousseau avait permis cet hommage populaire à la République, il accompagna de la même manière l'Exposition universelle de 1900 d'un gigantesque banquet auquel furent conviés à Paris tous les maires de France. « *Cette majorité rurale acclama la République* », écrit encore Maurice Agulhon. Waldeck-Rousseau se félicita de « *cet événement unique qui a clôturé le siècle par la plus éclatante consécration qu'aucun régime ait reçu, en groupant autour du président de la République et du gouvernement les représentants de vingt-deux mille communes unies dans la même acclamation. Ce jour-là, nos efforts ont trouvé une récompense que nous n'aurions pas été assez orgueilleux pour rêver. Le pays nous jugeait, lui, sur la politique que nous avons suivie, et non pas sur celle qu'on avait affecté de nous prêter, avec l'esprit de l'indulgente justice qui diffère si notablement de l'esprit d'opposition ; et il nous montrait combien il avait été peu touché des sophismes, des habiletés et des accusations tendancieuses qui, cependant, ont fait illusion à trop d'hommes de bonne foi.* »

La dernière conclusion qui s'impose pour la « Défense républicaine » de 1899-1902 est celle d'une réponse dépassant la crise qu'elle combattait, celle de l'affaire Dreyfus avec la violence destructrice de l'idéologie nationaliste, antisémite et xénophobe. S'y opposer frontalement d'abord, ne rien céder des principes républicains et démocratiques, mais simultanément renforcer, étendre et convaincre de ces principes à caractère universel.

Certes, Waldeck-Rousseau n'accomplit ni la suppression de la justice militaire – qui était « *à la justice ce que la musique militaire est à la musique* », selon le mot de Clemenceau – ni des réformes essentielles et réclamées par des avant-gardes, le vote des femmes, l'abolition de la peine de mort, la reconnaissance civique des indigènes, la paix entre les nations, la défense internationale des persécutés... Dès cette époque pourtant, ces questions furent posées, dans le cadre d'une vie intellectuelle et civique très active, renouvelée par la modernité dreyfusiste, avec une floraison de conférences publiques, d'universités populaires, d'initiatives éditoriales comme les *Cahiers de la Quinzaine* de Charles Péguy. Sans compter les avancées de l'école, de la pédagogie des savoirs et de l'attention à l'enfance que vient d'étudier l'historienne Mélanie Fabre¹³. L'enjeu de cette mobilisation de forces vives était bien de comprendre et de renverser l'adhésion de courants populaires de la société aux doctrines de haine, et de les convertir à la démocratie. La « Défense républicaine » démontrait si besoin que le combat pour Dreyfus,

pour la justice n'avait pas été vain, que de nouveaux droits étaient conquis et qu'une fierté légitime pouvait naître d'engagements civiques pour une République plus égalitaire, plus fraternelle.

Ce temps de « Défense républicaine » fut de courte durée, même si les trois ans du gouvernement en firent l'un des plus longs de la III^e République. Waldeck-Rousseau fut contesté dans les urnes par un « Bloc des gauches » plus militant et doctrinaire qui lui devait beaucoup aussi. Le chef du gouvernement ne put se maintenir après les élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 que remporta le « Bloc des gauches ». Le radical Émile Combes lui succéda le 7 juin suivant. Il est possible aussi que la « Défense républicaine » se trompa d'ennemi de la République. Marqués par la menace boulangiste des années 1880, les républicains méconnaissent le danger fondamental que représentaient les mouvements d'extrême droite, réunis en particulier dans l'Action française de Charles Maurras. Si l'extrême droite d'aujourd'hui a renoncé à son monarchisme, elle n'en signifie pas moins l'agonie de la démocratie républicaine. En 1908, l'Action française pouvait, sur ces affiches de propagande, exalter une société fermée, dénonçant et traquant les minorités comme autant d'« ennemis de l'intérieur » : *« La République est le gouvernement des juifs, – des juifs traîtres comme Ullmo et comme Dreyfus, des juifs voleurs comme le baron Jacques de Reinach, des juifs corrompueurs du peuple et persécuteurs de la religion catholique, comme l'inventeur juif de la loi du divorce et le juif inventeur de la loi de Séparation. La République est le gouvernement des pédagogues protestants qui importent d'Allemagne, d'Angleterre et de Suisse un système d'éducation qui abrutit et dépayse le cerveau des jeunes Français. La République est le gouvernement des francs-maçons, qui n'ont qu'une haine, l'Église, qu'un amour, les sinécures et le trésor public : fabricants de guerre civile, de guerre religieuse, de guerre sociale, parasites de nos finances, ils nous mènent à une banqueroute matérielle et morale, celle qui ruinera le rentier et l'ouvrier, le commerçant et le paysan, le fonctionnaire et l'électeur. La République est le gouvernement de ces étrangers plus ou moins naturalisés, ou mètèques, qui ces jours-ci souilleront du cadavre de leur Zola le Panthéon désaffecté ; ils accaparent le sol de la France, ils disputent aux travailleurs de sang français leur juste salaire, ils font voter des lois qui ruinent l'industrie, contraignent les capitaux à l'émigration et mettent nos ressources au service d'Édouard VII ou de Guillaume II⁴. »* Un tel programme fut appliqué par le régime de Vichy dont Charles Maurras était un fervent

partisan.

Pour finir provisoirement sur l'importance de la « Défense républicaine » de juin 1899¹⁵, celle-ci souligne que Waldeck-Rousseau fit de la politique, c'est-à-dire qu'il considéra le pouvoir de réforme et l'idéal démocratique contenus dans l'action républicaine. Ce faisant, il renvoyait le nationalisme, intégral ou radical, à ce qu'il était, un univers de violence, de désordre, de déraison et d'injustice. Waldeck-Rousseau fut haï par l'extrême-droite, qui se révéla dans ses doctrines de haine et de terreur, parce qu'il lui infligea de sévères défaites politiques et morales, et parce qu'il redonna à la démocratie républicaine un sens et du pouvoir.

Dans le discours de Toulouse du 28 octobre 1900 déjà évoqué, il défendait « *l'esprit démocratique* » à l'œuvre au gouvernement, présidant « *au fonctionnement de chacun de ses rouages* ». La politique devait être portée par un idéal que les républicains avaient perdu dans l'affaire Dreyfus et qu'il s'agissait avec lui de restaurer. Une politique d'« *action républicaine et démocratique* » se devait aller au-delà des réformes politiques, se devait d'incarner un idéal, et particulièrement « *l'idéal de justice* » : « *Je n'ai pas attendu de présider le ministère actuel pour dire qu'il fallait mettre de l'humanité dans la politique et plus d'harmonie dans les rapports du capital et du travail ; qu'il faut se garder de juger certaines revendications avec l'impatience d'un égoïsme dont on trouble la quiétude ; qu'il faut, pour les juger avec équité, tenir compte des maux que nous n'éprouvons pas. [...] Si nous avons retrouvé le sens – à de certaines heures obscurci – de ce qu'exigent la consolidation et l'organisation d'une société démocratique, nous ne regretterons pas les épreuves que nous avons traversées. [...] Nous avons triomphé des germes de mort. Nous paraissions abattus et nous voici plus forts. Si nous avons paru reculer, c'était pour retrouver l'élan et l'union qui nous avaient fait autrefois si confiants et si pleins de nobles espoirs. Nous avons reconquis la solidarité rompue, et un grand parti démocratique peut se former avec cette devise : plus d'activité dans le gouvernement, plus de sécurité pour les institutions, plus de liberté, plus de fraternité et plus de justice* »¹⁶.

1. Vincent Duclert, « La Défense républicaine I : juin 1899. Un tournant dans l'histoire de France » [en ligne], *Esprit*, 2 juillet 2024.

2. V. Duclert, « Le 17 juin 1954, Pierre Mendès France à Matignon ! » [en ligne], *Esprit*, 19 juin 2024.

3. V. Duclert, « La Défense républicaine I : juin 1899 », article cité.
4. Bertrand Joly, *Paul Déroulède. L'inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998 ; Histoire politique de l'affaire Dreyfus, Paris, Fayard, 2014.
5. « *Le gouvernement de la République me rend ma liberté. Elle n'est rien pour moi sans l'honneur. Dès aujourd'hui, je vais continuer à poursuivre la réparation de l'effroyable erreur judiciaire dont je suis encore victime. Je veux que la France sache par un jugement définitif que je suis innocent. Mon cœur ne sera apaisé que lorsqu'il n'y aura plus un Français qui m'impute un crime qu'un autre a commis.* » (Déclaration d'Alfred Dreyfus, *L'Aurore*, 21 septembre 1899. Voir V. Duclert, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote* [2006], Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2016)
6. Voir Jean-Marie Mayeur, « Les catholiques dreyfusards », *Revue historique*, CCLXI/2, 1979, p. 337-361 ; et « Les catholiques français et l'affaire Dreyfus », dans Laurent Gervereau et Christophe Prochasson (sous la dir. de), *L'affaire Dreyfus et le tournant du siècle (1894-1910)*, Paris, Musée d'histoire contemporaine et Nanterre, Bibliothèque de documentation contemporaine, 1994, p. 156-163.
7. Voir V. Duclert, *La République imaginée (1870-1914)*, préface d'Henry Rousso, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2010.
8. Isabelle Lespinet-Moret, *L'Office du travail, 1891-1914. La République et la réforme sociale*, préface de Michelle Perrot, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
9. Madeleine Reberieux, *La République radicale ? 1899-1914*, Paris, Seuil, coll. « Points histoire », 1975 (« Nouvelle histoire de la France contemporaine »).
10. Nous suivons là notre livre *La République imaginée, op. cit.*, que nous citons dans ce passage et dans le suivant.
11. Pierre Sorlin, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Armand Colin, 1966.
12. Maurice Agulhon, *Histoire de France. La République 1880-1932*, 2 vol., Paris, Hachette-Livre de Poche, coll. « Pluriel », 1990.
13. Mélanie Fabre, *Hussardes noires : des enseignantes à l'avant-garde des luttes. De l'affaire Dreyfus à la Grande Guerre*, Marseille, Agone, « Mémoires sociales », 2024. Voir aussi M. Fabre, *Dick May, une femme à l'avant-garde d'un nouveau siècle 1859-1925*, préface de V. Duclert, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
14. Affiche reproduite dans *L'Action française*, 23 mars 1908, citée dans V. Duclert, *La République imaginée, op. cit.*
15. L'historien de la philosophie, spécialiste de Léon Blum, Milo Lévy-Bruhl en soulignait l'importance pour comprendre la situation présente, sur son compte X le 3 juillet 2024, signalant un article de l'historienne Marion Fontaine dans *Le Monde* daté du même jour, tandis que l'éditorialiste politique de France Inter Yaël Goze s'y intéressait aussi dans sa chronique du 5 juillet 2024.
16. Cité dans V. Duclert, *La République imaginée, op. cit.*